Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260227-20260227D11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

Séance du 27 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*08*
Absents	*03*
Procuration	*0*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

20/02/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/11

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept février à 18 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire.***

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Marie POULIQUEN, Pompilia STOIAN.**

Absents excusés : **Thierry PERRONNO, Arihinatou KABA.**
Absents : **Rémy JESTIN.**

Secrétaire de séance : **Pompilia STOIAN.**

Attribution du marché pour la voirie définitive de la première tranche du lotissement Park ar Groaz

Le maire rappelle que, dans le cadre du chantier de « la voirie définitive de Park ar Groaz tranche 1 », la commune a lancé une consultation des entreprises.

Pour rappel, l'offre avait été estimée par le bureau d'études ING CONCEPT à : 126 500 € HT, soit 151 800,00 € TTC.

Au vu du rapport d'analyse des trois entreprises qui ont candidaté, la commission d'achats propose d'attribuer le marché à l'entreprise **DAVID TP**.

Montant € HT	124 268,80
TVA 20 %	24 857,76
Montant € TTC	**149 146,56**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission d'achats,

Le Conseil autorise le Maire à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à son exécution avec l'entreprise DAVID TP.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800